

Note Brève et Synthétique Comptes Administratifs 2017 et Budgets Primitifs 2018

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités prévoit que « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

L'année 2017 fut le point de départ de la nouvelle Communauté de Communes Vendée Grand Littoral, issue de la fusion de deux EPCI, celui du Moutierrois et celui du Talmondais.

A cette recomposition de la géographie intercommunale, s'est également opérée une **nouvelle donne institutionnelle** à travers l'application de la loi NOTRe qui a considérablement conforté le rôle et les missions des Communautés. Les Communautés de Communes sont ainsi devenues **l'échelon incontournable et le point de convergence des collectivités locales**. Pour autant, si ce rapprochement est la conséquence de la Loi NOTRe, il traduit surtout l'expression de la **volonté de travailler ensemble, dans un bassin de vie cohérent et autour d'un projet commun**.

2017 est donc le premier exercice comptable de la CC Vendée Grand Littoral, consacré à poser les bases d'une nouvelle entité et débiter la construction d'un projet de territoire.

La CC Vendée Grand Littoral assumait 24 budgets en 2017 :

- **Le budget principal**, qui retrace l'activité générale de la collectivité et la majeure partie des services publics : politique culturelle, sportive, action sociale, gestion de la collecte et traitement des déchets sur la partie du territoire soumise à la Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères - TEOM (ex-Talmondais), gestion du patrimoine de la collectivité, services supports, etc
- **Le budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés** qui traite de la collecte et du traitement des déchets ménagers sur la partie du territoire couverte par la Redevance incitative (ex-Moutierrois)
- **Le budget annexe du service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)**
- **Le budget annexe des Ateliers Relais** (au nombre de 4 sur le territoire)
- **Les budgets annexes des zones d'activités économiques**, au nombre de 20 budgets en 2017

En 2018, la Communauté devenue compétente en matière de gestion, aménagement et entretien des **ports de plaisance**, gère également les budgets des deux ports présents sur le territoire : le port de Talmont Saint Hilaire (Bourgenay) et celui de Jard sur Mer.

Les **comptes administratifs** retracent l'ensemble des dépenses et recettes réalisées par chacun de ces budgets entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017. Ils sont en concordance avec les Comptes de Gestion élaborés par le Trésorier. Les comptes administratifs et les comptes de gestion ont été approuvés par le conseil communautaire lors de la séance du 28 mars 2018.

Les **budgets primitifs** constituent un acte de prévision et d'autorisation. Les budgets des collectivités respectent les principes suivants : annualité, universalité, unité, équilibre en dépenses et en recettes. Le vote du budget est encadré par de nombreuses dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Par cet acte juridique qu'est le vote du budget en assemblée délibérante, le Président de l'EPCI, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de dépenses et de recettes inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.



Les budgets primitifs peuvent être modifiés ou ajustés en cours d'année au travers des décisions modificatives (DM) ou du vote d'un budget supplémentaire (BS).

Les comptes administratifs 2017 et les budgets primitifs 2018 de Vendée Grand Littoral ont été adoptés par le conseil communautaire dans sa séance du 28 mars 2018. Ils sont disponibles sur le site Internet de la collectivité et sont consultables sur simple demande à l'accueil de la collectivité, aux jours et horaires d'ouverture du siège administratif.

I. Budget Principal

a. Présentation générale

Le budget principal retrace l'essentiel de l'activité de Vendée Grand Littoral et notamment ses missions de services publics liées :

- A la collecte et au traitement des déchets ménagers sur le territoire « littoral » couvert par la TEOM ;
- Aux politiques sportives, culturelles, à l'action sociale d'intérêt communautaire, à l'action économique, tourisme ;
- A l'entretien du patrimoine communautaire : voirie d'intérêt communautaire, bâtiments, véhicules, aires d'accueil des gens du voyage ;
- A l'administration générale et aux « services supports » permettant de faire fonctionner la collectivité ;
- Aux services communs mutualisés qui sont mis à la disposition des communes membres.

b. Compte administratif 2017

Suite à la fusion des deux anciennes CC au 1^{er} janvier 2017, le budget primitif 2017 a constitué le premier budget de Vendée Grand Littoral. L'exercice 2017 a permis à la nouvelle collectivité **de se structurer et s'organiser pour répondre aux défis de son territoire**. Cette année a aussi été marquée par le transfert de compétences nouvelles : les zones d'activités, la promotion du tourisme, la protection et mise en valeur de l'environnement, le soutien à l'insertion et l'emploi au travers de la mission locale.

La lecture des comptes administratifs doit s'effectuer à l'aune de ces éléments.

A l'issue de cette année marquée par la structuration de l'organisation administrative et le transfert de compétence nouvelles, **l'équilibre financier de la collectivité est sain et maîtrisé**.

Ainsi, à la clôture des comptes, le CA 2017 présente :

- Une section de fonctionnement nettement excédentaire sur l'exercice (1 068 637 € de résultat, auquel s'ajoute le résultat reporté de 2016)
- Une section d'investissement légèrement déficitaire sur l'exercice (-169 700 €) mais qui bénéficie de reports importants de 2016 à hauteur de plus de 1.7 millions d'euros.

Résultat de clôture de l'exercice 2017				
		Dépenses	Recettes	Résultat ou solde
A	Fonctionnement (exercice)	13 456 659,27	14 525 296,94	1 068 637,67
B	002 Résultat reporté N-1			911 499,60
C=A+B	RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT			1 980 137,27
D	Investissement (exercice)	2 771 850,74	2 602 150,25	- 169 700,49
E	001 Résultat reporté N-1			1 769 109,84
F=D+E	RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT			1 599 409,35
G=C+F	RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE	-	-	3 579 546,62



La section de fonctionnement comprend en **recettes (14 525 296.94 €)** :

- les **recettes de fiscalité** directe et indirecte (**11 170 629 €** dont 4.7 M€ sont reversés aux communes chaque année au travers des attributions de compensation)
- les **dotations d'État et d'autres organismes** (2 211 997 € dont 1 378 796 € pour la seule Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat),
- les **produits des services** (régies de recettes, services communs, mutualisations de personnel et transferts de charges) et ventes diverses pour 920 272 €
- **d'autres produits de gestion courante** à hauteur de 86 569 € (remboursements Trivalis, transfert du résultat d'un budget annexe de zone d'activité suite à sa clôture, revenus des immeubles)
- des **atténuations de charges** (remboursements suite à arrêts maladie) pour 37 672 €

Les **charges (13 456 659.27 €)** de la section de fonctionnement sont constituées par :

- les **charges à caractère général (1 265 872 €)**, soit les dépenses liées à l'activité « générique » de la collectivité dans l'ensemble de ses missions de service public : énergie, fluides, entretien courant, maintenance, prestations de services, fournitures, télécommunications, déplacements (1.265 M€)
- les **charges de personnel (3 355 701 M€ en 2017)**
- les « **atténuations de produits** » (**5 177 016 €**) correspondent d'une part aux **Attributions de Compensation**, c'est-à-dire la part de fiscalité qui est reversée annuellement aux communes membres pour neutraliser les impacts financiers de la mise en place de la Fiscalité Professionnelle Unique et des transferts de compétences des communes à la CC. **Les Attributions de Compensation reversées s'élèvent à 4 730 393 € en 2017.** D'autre part, la collectivité reverse à l'État un montant annuel de 446 757 € environ au titre du **Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources** mis en place depuis la réforme de la taxe professionnelle.
- les « autres charges de gestion courante » s'établissent à 2 785 885 € et représente essentiellement les **contributions et participations à des organismes extérieurs** (associations, syndicats, sociétés publiques locales...) ainsi que les indemnités des élus
- les **charges financières** sont les remboursements des intérêts des emprunts contractés (94 945 €)
- des charges exceptionnelles pour 42 768 €
- les **dépenses imprévues** constituent une enveloppe prévisionnelle encadrée par la réglementation qui permet de faire face à des urgences et aléas
- le **virement à la section d'investissement** constitue l'autofinancement prévisionnel de l'année N ; cette dépense ne se réalise pas
- les opérations d'ordre sont essentiellement les dotations aux **amortissements** des immobilisations, permettant de financer le renouvellement des biens (734 469 € en 2017)

COMPTE ADMINISTRATIF 2017
BUDGET PRINCIPAL
SECTION DE FONCTIONNEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET PRINCIPAL SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES	BP 2017 + DM	CA 2017
011	Charges à caractère général	1 911 135,31	1 265 872,45
012	Charges de personnel	3 439 478,00	3 355 701,27
014	Atténuations de produits	5 216 039,00	5 177 016,11
65	Autres charges de gestion courante	2 924 775,00	2 785 885,92
66	Charges financières	102 169,96	94 945,37
67	Charges exceptionnelles	46 030,00	42 768,66
022	Dépenses imprévues	287 543,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	13 927 170,27	12 722 189,78
023	Virement à l'investissement	294 417,42	0,00
042	Opérations d'ordre	757 430,81	734 469,49
	TOTAL	14 979 018,50	13 456 659,27
	RECETTES	BP 2017 + DM	CA 2017
013	Atténuations de charges	23 500,00	37 672,02
70	Ventes de produits et prestations	828 578,00	920 272,04
73	Impôts et taxes	10 959 162,00	11 170 629,07
74	Dotations, subventions et participations	2 043 115,00	2 211 997,88
75	Autres produits de gestion courante	113 961,98	86 569,01
76	Produits financiers	0,00	5,43
77	Produits exceptionnels	1 500,00	7 793,20
	TOTAL RECETTES REELLES	13 969 816,98	14 434 938,65
042	Opérations d'ordre	97 701,92	90 358,29
	TOTAL	14 067 518,90	14 525 296,94



En section d'investissement, les principales dépenses de la section d'investissement du budget principal en 2017 concernent :

- Les **déchets** pour 764 K€ (containers enterrés, PAV)
- Les **projets d'équipements culturels** : Folie de Finfarine (160 K€), circuit des Mégalithes (275 K€)
- Le **Numérique** avec le déploiement de la montée en débit (393 K€)
- Les investissements nécessaires au **fonctionnement des services** de la CC (informatique, logiciels, mobilier, matériel technique, véhicules, communication...) pour 179 K€
- Les **fonds de concours versés aux communes** (162 K€ en 2017)
- Les études et travaux liés à **l'environnement, aux bâtiments et aux voiries** (131 K€)
- Le remboursement du capital des emprunts (165 K€)

Les recettes d'investissement se composent :

- Des **réserves issues des excédents de fonctionnement capitalisés** pour 1.2 M€
- Du résultat reporté des années précédentes (1.769 M€)
- Des amortissements à hauteur de 734 K€
- Du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) pour 288 K€

Un refinancement de dettes a été réalisé en 2017 et se retrouve au CA en dépenses et en recettes (345 K€).

Au regard de ses excédents reportés, la collectivité ne génère aucun besoin de financement depuis plusieurs années et à ce titre, n'a pas eu recours à l'emprunt en 2017.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET PRINCIPAL					SECTION INVESTISSEMENT				
		BP 2017 + DM	CA 2017	RAR			BP 2017 + DM	CA 2017	RAR
20	Immobilisations incorp.	2 311,34	0,00		13	Subventions	1 928 398,00	0,00	1 243 031,00
20414	Fonds de concours	790 000,00	162 637,00	176 126,00	16	Emprunts (refinancement)	345 984,26	345 984,29	
21	Immobilisations corporelles	50 000,00	0,00		23	Immobilisations en cours	15 402,00	4 256,00	
	Opérations d'équipement	5 038 262,28	1 996 812,92	1 079 068,55	10222	FCTVA	258 122,06	288 107,80	
10222	FCTVA	1 110,00	1 060,46		1068	Excédents de fonct.	1 215 301,83	1 215 301,83	
1641	Emprunts en euros	164 650,00	164 549,55						
165	Dépôts et cautionnements	1 000,00	0,00		165	Dépôts et cautionnements	1 000,00	0,00	
166	Refinancement de dettes	340 401,68	340 401,68		23	Immobilisations en cours	11 753,00	0,00	
26	Participations	2 000,00	2 000,00		27	Autres immos financières	208,00	0,00	
020	Dépenses imprévues	109 690,00				TOTAL RECETTES REELLES	3 776 169,15	1 853 649,92	1 243 031,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	6 499 425,30	2 667 461,61	1 255 194,55		Virement de la section de fonctionnement	294 417,42		
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	97 701,92	90 358,29		040	Amortissements	757 430,81	734 469,49	
041	Opérations patrimoniales	127 898,58	14 030,84		041	Opérations patrimoniales	127 898,58	14 030,84	
	TOTAL	6 725 025,80	2 771 850,74	1 255 194,55		TOTAL	4 955 915,96	2 602 150,25	1 243 031,00

Les Restes à Réaliser représentent les engagements de dépenses ou de recettes pris par la collectivité avant le 31/12 de l'exercice, mais qui n'ont pas pu être réalisés avant cette date. Ces dépenses (1 255 194.55 €) et ces recettes (1 243 031.00 €) seront donc reportées sur l'exercice 2018.



c. Budget Primitif 2018

Le BP 2018 du budget principal s'inscrit dans la lignée du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu en assemblée délibérante le 21 février 2018.

La trajectoire financière 2018 fixée à cette occasion s'appuie sur :

- **Une progression maîtrisée des charges** à caractère général et des charges de personnel en lien avec les compétences nouvelles de la CC et les recettes générées (remboursements par les budgets annexes notamment)
- **Une stabilité des taux de fiscalité**
- **Le maintien d'une Capacité d'Autofinancement Brute à un niveau d'au moins 900 K€**
- Le déploiement d'un **projet de territoire** permettant de concrétiser la stratégie territoriale reposant sur 3 piliers :
 - o **Un territoire attractif** sur le plan démographique, économique et touristique
 - o **Un territoire équitable** au travers de l'aménagement de l'espace et des services à la population
 - o **Un territoire responsable** sur le plan de la transition énergétique et respectueux du patrimoine naturel

Le budget primitif 2018 s'équilibre en section de fonctionnement à 16 567 998,69 € et en investissement à 6 595 635,33 €. Comptablement, l'équilibre du BP 2018 se présente ainsi :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement - réel	14 514 972,00	15 497 735,42	982 763,42
Dépenses imprévues	484 745,00		-484 745,00
Fonctionnement - Ordre	1 568 281,69	90 126,00	-1 478 155,69
Total fonctionnement	16 567 998,69	15 587 861,42	-980 137,27
Résultat reporté N-1		980 137,27	980 137,27
TOTAL FONCTIONNEMENT	16 567 998,69	16 567 998,69	0,00
Investissement - crédits nouveaux	5 127 020,65	2 061 619,16	-3 065 401,49
Restes à réaliser	1 255 194,55	1 243 031,00	-12 163,55
Investissement - ordre (dont viremen	213 420,13	1 691 575,82	1 478 155,69
Total investissement	6 595 635,33	4 996 225,98	-1 599 409,35
Résultat reporté N-1		1 599 409,35	1 599 409,35
TOTAL INVESTISSEMENT	6 595 635,33	6 595 635,33	0,00

En dépenses, le budget s'appuie sur une **hausse maîtrisée des charges générales** impactée par :

- des dépenses d'entretien du patrimoine (bâtiments, véhicules, bennes et PAVs...)
- la mise en place de la compétence GEMAPI, par ailleurs financée par une taxe spécifique (468 K €)
- des frais d'étude (PCAET...)
- une action culturelle riche
- le virement de certaines dépenses sur ce chapitre budgétaire, alors que ces dépenses étaient préalablement imputées dans un autre chapitre (lutte contre les nuisibles)
- les transferts de compétences, générateurs de charges nouvelles mais aussi dans une certaine mesure de recettes

Ainsi, les « charges à caractère général » s'élèvent en prévisionnel à 2 016 821 € et les charges de personnel pourraient atteindre 4 551 500 €.

En parallèle, les contributions aux organismes extérieurs sont en diminution et s'établissent à 2 673 176 €. En jeu, la baisse de la cotisation TRIVALIS et le niveau particulièrement élevé de certaines participations en 2017 compte tenu de la première année d'existence de la CC Vendée Grand Littoral (effet d'amorçage sur certaines structures extérieures).



Dépenses de fonctionnement		Pour mémoire BP 2017 + DM	Réalisé 2017	Propositions 2018
011	Charges à caractère général	1 911 135,31	1 265 872,45	2 016 809,50
012	Charges de personnel	3 439 478,00	3 355 701,27	4 551 500,00
014	Atténuations de produits	5 216 039,00	5 177 016,11	5 177 650,00
65	Autres charges de gestion	2 924 775,00	2 785 885,92	2 673 176,00
66	Charges financières	102 169,96	94 945,37	82 336,50
67	Charges exceptionnelles	46 030,00	42 768,66	13 500,00
	Total dépenses réelles	13 639 627,27	12 722 189,78	14 514 972,00
022	Dépenses imprévues	287 543,00	-	484 745,00
023	Virement à l'investissement	294 417,42	-	741 070,02
042	Opérations d'ordre	757 430,81	734 469,49	827 211,67
	TOTAL	14 979 018,50	13 456 659,27	16 567 998,69

En recettes, la collectivité bénéficiera en 2018 de la **dynamique des bases de fiscalité directe, à taux constants**. Ainsi, le produit fiscal issu de la fiscalité sur les ménages (taxe d'habitation, taxes foncières) devrait s'élever à 4 339 940 € contre 4 238 899 € en 2017. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'élèverait en prévisionnel à 3 337 871 €. La cotisation foncière sur les entreprises atteindra 2 011 550 soit + 47 768 € par rapport à 2017. Enfin, les produits de fiscalité économique indirecte (CVAE, TASCOM et IFER) sont estimés à 1 515 761 € contre 1 557 745 € perçus en 2017.

Par ailleurs, la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (**GEMAPI**) est désormais une compétence obligatoire pour les intercommunalités. Compte tenu du niveau important des charges qu'elle induit, cette compétence est financée au travers d'une « taxe Gemapi », qui constitue une fiscalité additionnelle s'appliquant sur les bases de taxe d'habitation, taxes foncières et cotisation foncière des entreprises. Pour Vendée Grand Littoral, un produit fiscal de 468 000 € est attendu en 2018 et sera strictement affecté à l'exercice de la compétence Gemapi.

En outre, les allocations compensatrices de fiscalité versées par l'Etat se maintiennent à un niveau élevé (373 547 € contre 349 169 € en 2017).

Les remboursements et refacturations liées aux frais de personnel (budgets annexes, régies, mutualisations, services communs) représentent 1 159 000 € soit + 660 000 € par rapport à 2017.

A l'inverse, le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement, qui représente environ 10% des recettes réelles, est estimé avec prudence (-2%) (non notifié à ce jour).

On note également une baisse significative de la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères du fait de la sortie des « gros professionnels » (- 171 000 €).

Recettes de fonctionnement		Pour mémoire BP 2017 + DM	Réalisé 2017	Propositions 2018
013	Atténuation des charges	23 500,00	37 672,02	46 000,00
70	ventes de produits et prestations	828 578,00	920 272,04	1 409 841,00
73	Impôts et taxes	10 959 162,00	11 170 629,07	11 748 657,00
74	Dotations, subventions et participations	2 043 115,00	2 211 997,88	2 257 418,42
75	Autres produits de gestion courante	113 961,98	86 569,01	31 714,00
76	produits financiers	-	5,43	0,00
77	produits exceptionnels	1 500,00	7 793,20	4 105,00
	TOTAL RECETTES RÉELLES	13 969 816,98	14 434 938,65	15 497 735,42
042	Opérations d'ordre	97 701,92	90 358,29	90 126,00
002	résultat reporté	911 499,60	911 499,60	980 137,27
	TOTAL	14 979 018,50	15 436 796,54	16 567 998,69

Grâce à ses efforts de gestion, et malgré les contraintes extérieures qui pèsent à la hausse sur les dépenses, la collectivité peut dégager un autofinancement prévisionnel (virement à l'investissement) de 741 K€, soit près de 2.5 fois l'autofinancement prévisionnel du BP 2017.



La section d'investissement se caractérise **par des dépenses d'équipement à hauteur de plus de 6 M€ en prévisionnel**. Sont notamment programmés :

- **Déchets** (24% des dépenses d'équipement) : containers individuels pour collecte en porte-à-porte des emballages (677 K€), 2 bennes (490 K€) - travaux déchetteries - véhicule et matériel pour les Points d'Apport Volontaire
- **Bâtiments, VRD et environnement** (23 % des dépenses d'équipement) : mise à niveau bâtiments (415 K€) - projet siège communautaire (480 K€) - étude PAPI 214 K€ + signalétique et repères de crues (34 K€) - voirie (50 K€)
- **Sports/loisirs & enfance/jeunesse** (15 % des dépenses d'équipement) : nouvelle salle de sports spécialisée (756 K€) - travaux salles omnisports (123 K€) - logiciel RAM (6K€)
- **Culture et patrimoine** (11% des dépenses d'équipement) : NCR Mégalithes (180 K€), NCR Folie Finfarine (333 K€) - étude mise en réseau bibliothèques (38 K)
- **Fonds de concours versé aux communes** pour contribuer au financement de projets communaux (10% des dépenses d'équipement) : 588 K€
- **Numérique** (9% des dépenses d'équipement) : achèvement de la montée en débit (516 K€)
- **Administration Générale / fonctions supports** (8% des dépenses d'équipement) : informatique et urbanisme (150 K€) - matériel atelier (36 K€) - véhicules (91 K€) - identité visuelle (170 K€)

Ces investissements seront financés principalement par le fonds de roulement de la collectivité, constitutif d'un autofinancement élevé, par de subventions à hauteur de 29% des dépenses d'équipement, et par un emprunt modéré de 500 000 €. Ce recours à l'emprunt doit permettre à la CC de bénéficier de la conjoncture de taux d'intérêts toujours favorables et d'amener la collectivité dans un schéma plus vertueux consistant à réduire la thésaurisation pour investir au profit du territoire, de ses besoins et de son avenir.

	Dépenses d'investissement	BP 2018 (y c RAR)
20414	Fonds de concours	588 206,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
	Opérations d'équipement	5 425 960,20
10222	FCTVA	49,00
1641	Emprunts en euros	167 000,00
165	Dépôts et caut.	1 000,00
020	Dépenses imprévues	200 000,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	6 382 215,20
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	90 126,00
041	Opé.patrimoniales	123 294,13
	TOTAL	6 595 635,33

	Recettes d'investissement	BP 2018 (y c RAR)
13	Subventions	1 589 393,00
16	Emprunts	500 000,00
23	Immobilisations en cours	21 497,00
10222	FCTVA	163 933,03
1068	Excédents de fonct.	1 000 000,00
165	Dépôts et caut.	1 000,00
27	Autres immos financières	28 827,13
	TOTAL RECETTES REELLES	3 304 650,16
	Virement de la section de	
021	fonctionnement	741 070,02
040	Amortissements	827 211,67
041	Opérations patrimoniales	123 294,13
	TOTAL	4 996 225,98
	RESULTAT REPORTE	1 599 409,35
	TOTAL	6 595 635,33

d. La dette

La dette de Vendée Grand Littoral est très faible ; elle s'élève au 31/12/2018 à 1 799 023 € sur le budget principal. Ainsi, l'encours de dette par habitant représente 54 € alors que la moyenne nationale des CC à FPU en 2015 est d'environ 176 €.

Par ailleurs, la capacité de désendettement, qui traduit la durée que mettrait la collectivité à rembourser son encours de dette en y consacrant la totalité de sa capacité d'autofinancement, est de 1.05 année. Par comparaison, le « seuil d'attention » est fixé à 12 années.

En consolidant l'ensemble des budgets de la CC, avec les budgets annexes (dont les zones d'activités économiques qui se commercialisent et les services publics industriels et commerciaux), l'encours de dettes atteint 6 278 819 € au 1^{er} janvier 2018.



II. Budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés

a. Présentation générale

Le budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) retrace l'activité de collecte et de traitement des ordures ménagères sur la partie du territoire soumise à la redevance incitative, c'est-à-dire le territoire « Est » ou anciennement « pays Moutierrois ».

Compte tenu de la nature de ses recettes, ce service constitue un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), autonome financièrement. Cela signifie que **ce service se finance exclusivement au travers des redevances perçues auprès des usagers.**

En 2017, le service était assuré par des prestataires privés qui assumaient la collecte en porte-à-porte et la gestion des déchetteries.

A compter du 1^{er} janvier 2018, **Vendée Grand Littoral a décidé d'étendre la gestion en régie** (existante sur le territoire « littoral ») **à l'ensemble du territoire.** Ce changement de mode de gestion sera générateur de dépenses nouvelles en 2018 (frais de personnel, carburant, entretiens des véhicules, des déchetteries) mais également d'économies sur les prestations de service.

Surtout, cette harmonisation a pour objectif **d'optimiser la réactivité et l'adaptabilité du service aux besoins des usagers** de ce service public qui évolue sans cesse en fonction des changements comportementaux (consignes de tri, etc).

b. Compte administratif 2017

En section d'exploitation, les recettes (1 135 303,99 €) ne couvrent pas l'ensemble des dépenses de l'exercice (1 202 544,30 €) ce qui représente un déficit de - 67 240,31 €. Ce déficit d'exploitation est néanmoins comblé par des reports excédentaires des années précédentes (77 362,90 €) laissant apparaître en fin d'exercice un résultat global de clôture positif à + 10 122,59 €.

En investissement, les recettes s'élèvent à 203 481,55 € et les dépenses à 79 888,54 €, dégageant un excédent de 123 593,01€, auquel vient s'ajouter le résultat reporté des années précédentes pour + 138 740,64. Aussi, l'excédent global de clôture de la section d'investissement s'élève à 262 333,65 €.

Les principales charges d'exploitation 2017 étaient principalement constituées par la cotisation TRIVALIS pour le traitement des déchets (414 000 €), les contrats de prestations de service pour la collecte des déchets et la gestion des déchetteries (540 000 €), les charges de personnel administratif de la collectivité pour l'accueil et la facturation (40 000 €).

Les recettes sont constituées par les redevances incitatives perçues auprès des ménages et professionnels (1 066 199 € en 2017) ainsi que des subventions (19 370 € en 2017) et produits exceptionnels (6 979 €).

Quelques dépenses d'investissement ont été réalisées pour 13 762 €. Le remboursement de la dette a représenté une annuité de 5 370 € et l'emprunt en cours sur ce budget a été renégocié (emprunt partagé avec le budget principal) permettant d'alléger la charge de la dette.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 178 354 € en 2017.



c. Budget Primitif 2018

Le budget primitif 2018 s'équilibre en fonctionnement à 1 372 972.79 € et en investissement à 659 655.00 €.

Il se caractérise par le changement du mode de gestion du service, qui passe sous une gestion en régie directe à compter du 1^{er} janvier 2018 (préalablement, un prestataire privé assurait la collecte des ordures ménagères et emballages en porte-à-porte et une société gérait les deux déchetteries du Givre et de Saint Vincent sur Graon). Les charges générales s'élèveront donc à 214 512 € (contre 559 864 € en 2017), et les frais de personnel sont estimés à 507 518 € (contre 40 000 € en 2017).

En recettes, le relèvement des tarifs de la redevance incitative (+6% sur le forfait) sera pondéré par des baisses de recettes liées à la sortie de « gros professionnels », à des recettes exceptionnelles en 2017 en raison de redevances n'ayant pu être rattachées à l'exercice 2016. Aussi, le niveau de recettes du service devrait s'établir à 1 055 000 € soit une diminution de 11 000 € par rapport à l'année passée.

En investissement, sont programmés des acquisitions de containers pour la collecte des emballages (250 500 €), des travaux dans les déchetteries (18 500 €), l'achat de nouveaux Points d'Apports Volontaires pour améliorer la desserte du territoire (60 000 €) ainsi que des matériels électroniques pour camion-bennes.

Un emprunt à hauteur de 193 000 € ainsi que les amortissements des immobilisations (203 330 €) permettront de financer ces dépenses.

La collectivité envisage par ailleurs d'utiliser **une procédure dérogatoire pour reprendre son excédent d'investissement en section de fonctionnement, à hauteur de 262 000 €.**

Le budget DMA présente un encours de dettes de 18 885 € au 01/01/2018.

III. Budget annexe SPANC

a. Présentation générale

Le budget annexe du SPANC retrace l'activité du service public de l'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire. Ce budget s'équilibre au travers de redevances perçues auprès des usagers du service (environ 7000 usagers).

Le SPANC se caractérise par deux modes de gestion distincts hérités de l'histoire des anciennes entités communautaires :

- Sur le territoire littoral, une gestion exclusive en régie directe avec du personnel communautaire
- Sur le territoire « Est », une gestion pour partie en régie (aide à la réhabilitation et administration du service) et pour partie au travers d'une délégation de service public pour la facturation et les contrôles de bon fonctionnement des installations

En 2017, le service était géré au travers d'un seul budget SPANC. Mais, à compter de 2018, au regard des modes de gestion différenciés, la collectivité a été amenée à créer deux budgets distincts :

- Un budget « SPANC Régie » sur le territoire littoral
- Un budget « SPANC DSP » sur le territoire Est



b. Compte administratif 2017

Le compte administratif de l'exercice fait apparaître un excédent de fonctionnement sur l'exercice de 3 851.56 €, qui s'ajoute aux excédents antérieurs pour un résultat global de clôture de 27 450.92 €.

En investissement, l'exercice est légèrement déficitaire à - 377.77 €, ce qui est largement compensé par les excédents antérieurs à hauteur de 8 816.30 €, soit un résultat global de clôture de 8 438.53 €.

Les dépenses de la section de fonctionnement sont constituées par des charges à caractère général (carburant, prestations de service, maintenance, fournitures, etc) à hauteur de 28 457 €, des charges de personnel pour 61 600 €, des charges exceptionnelles (178 €) et les dotations aux amortissements.

En recettes, les redevances s'élèvent à 83 702 € en 2017 et des subventions ont été allouées par l'Agence de l'Eau pour l'activité de contrôle de bon fonctionnement et d'aide à la réhabilitation, à hauteur de 12 150 €. Par ailleurs, des produits exceptionnels (pénalités sur refus de contrôle notamment) représentent 2 838 €.

Les dépenses d'investissement représentent 5 648 € en 2017 et portaient essentiellement sur des mises à niveau de logiciel et du matériel de mesure et de contrôle des installations. Les recettes sont constituées par le FCTVA et les dotations aux amortissements.

c. Budget Primitif 2018

EN 2018, l'activité du SPANC sera retracée au travers de 2 budgets : « SPANC Régie » pour la partie littoral (ex-Talmondaise) et « SPANC DSP » pour la partie est (ex-Moutierrois).

Le budget « SPANC Régie » s'équilibre à 110 228.97 € en section de fonctionnement, et 10 432.53 € en investissement. On constate en 2018 une légère progression des charges de personnel liées à l'extension du service sur le territoire.

Le budget « SPANC DSP » s'équilibre à 66 603.95 € en fonctionnement et la section d'investissement est nulle. Il se caractérise par la mise en place des redevances pour les usagers de l'assainissement non collectif, à tarifs identiques à ceux existant déjà sur le territoire littoral. Ces redevances devraient représenter une recette de 55 700 € en 2018.

En 2018, Vendée Grand Littoral a décidé de **mettre en place un dispositif de subventions destinées aux usagers de l'assainissement non collectif pour contribuer à la réalisation d'études de réhabilitation**. Ces subventions représentent une enveloppe de **10 500 €** sur l'ensemble du territoire communautaire.

IV. Budget annexe Ateliers Relais

a. Présentation générale

Vendée Grand Littoral gère 4 ateliers relais présents à Champ Saint Père (2 ateliers), Moutiers les Mauxfaits et Talmont Saint Hilaire.

b. Compte administratif 2017

La section de fonctionnement présente un excédent de 32 006.81 € à la clôture de l'exercice (83 772.22 € de recettes et 51 765.41 € de dépenses).



La section d'investissement est déficitaire sur l'exercice 2017 à - 21 558.74 € mais les excédents antérieurs permettent de combler ce déficit et le résultat cumulé d'investissement s'élève, avec ces reports, à + 10 755.84 €.

L'année 2017 a été marquée par l'achèvement des travaux de restructuration de l'atelier de confection à Moutiers-les-Mauxfaits (opération subventionnée par le Département et la Région).

L'encours de dettes au 31/12/2017 s'élève à 1 069 364 € (4 emprunts).

c. Budget Primitif 2018

En 2018, le budget s'équilibre en fonctionnement à 110 214.31 € et en investissement à 238 228.75 €.

L'annuité de la dette représente 117 736 €.

En investissement, le solde des subventions liées aux travaux de restructuration de l'atelier de confection représentera 150 000 €.

Une cession foncière (terrain non bâti) est comptabilisée pour 12 375 €.

V. Budgets annexes Ports de Plaisance

a. Présentation générale

Vendée Grand Littoral est compétente depuis le 1^{er} janvier 2018 pour la création, la gestion, l'aménagement et l'entretien des ports de plaisance du territoire. A ce titre, **elle assume désormais la gestion des deux ports de Bourgenay (Talmont Saint Hilaire) et Jard sur Mer**, auparavant sous gestion municipale.

Compte tenu de la nature industrielle et commerciale du service de gestion d'un port de plaisance (SPIC), l'activité de chaque port est retracée au sein d'un budget distinct, afin de garantir l'autonomie financière de chaque service. Ainsi, chaque port doit s'autofinancer au travers des recettes qu'il perçoit auprès de ses usagers. **Des mutualisations sont toutefois possibles** en termes de ressources humaines et logistiques, permettant **une optimisation des moyens** tout en garantissant un niveau de service qualitatif et en renforçant l'attractivité touristique et économique de nos ports.

b. Budget Primitif 2018

Par délibérations concordantes, les communes et la Communauté ont approuvé le transfert des résultats comptables de l'exercice de chaque port sur les budgets communautaires de ces ports. **Ainsi, les budgets bénéficient des reports** suivants :

- Port de Talmont Saint Hilaire : 891 291.40 € en section d'exploitation et 578 817.00 € en investissement
- Port de Jard sur Mer : 39 616.19 € en section d'exploitation et - 1 167.97 € en investissement

Le budget primitif du port de Talmont Saint Hilaire s'équilibre en exploitation à 2 013 652.00 € et en investissement à 1 707 569.00 €.

Outre le niveau élevé des reports des exercices précédents, le budget se caractérise par :

- Des recettes liées à l'activité du service de l'ordre de 1 111 000 € avec notamment les redevances des plaisanciers (taxes d'amarrage), les reventes de carburant, les accès à la cale de mise à l'eau, l'occupation du domaine public (commerces, terre-plein) ;
- Des charges générales constituées par les travaux de dragage annuel, les achats de carburant pour alimenter la pompe de distribution, les dépenses de maintenance, d'entretien, de fournitures, de fluides, les prestations de service, de télécommunication, les assurances... ;



- La masse salariale s'élève en prévisionnel à 300 000 € dont 11 500 € seront refacturés au port de Jard sur Mer pour la mise à disposition de personnel affecté principalement sur le port de Talmont.
- L'annuité de la dette représente 132 500 € ;
- Des dépenses d'investissement à hauteur de 1 484 319 €, en prévisionnel. Le Plan Pluriannuel d'Investissement prévoit notamment la réfection du musoir, des travaux dans les bâtiments (capitainerie), une étude pour l'aménagement du site et la création d'un village saisonnier, des mises à niveau de logiciel et matériel informatique, etc.

Le budget primitif 2018 du port de Jard sur Mer s'équilibre à 419 758.00 € en section d'exploitation et 175 478.00 € en investissement.

Les dépenses sont constituées principalement par :

- les travaux d'entretien courant dont le dragage réalisé tous les deux ans, les dépenses de maintenance, fluides, fournitures, prestations de services, télécommunications, etc, pour 110 000 €
- les charges de personnel pour 70 000 € ;
- l'annuité de la dette qui s'élève à 136 500 € ;
- des dépenses d'investissement à hauteur de 30 500 € pour une étude sur l'extension de la capacité d'accueil du port ;
- une provision constituée en prévisionnel pour le financement de travaux s'étalant sur plusieurs exercices (38 448 €) ;
- les dotations aux amortissements pour 116 433 € et d'autres opérations d'ordre pour 31 310 €.

Les recettes comprennent : les redevances d'amarrage des plaisanciers (350 000 €), les opérations d'ordre (147 743 €), les résultats reportés des années précédentes.

VI. Budgets annexes Zones d'Activités Economiques

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, Vendée Grand Littoral assure la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités économiques (ZAE) de son territoire.

A ce titre, 20 budgets annexes de zones d'activités étaient actifs en 2017 ; en 2018, ils seront au nombre de 19. Au sein de ces 19 budgets, on trouve 17 zones d'activités réparties sur le territoire, ainsi que deux budgets « génériques » (ZA CCT et ZA CCPM) regroupant les dépenses relatives à des zones ne disposant pas d'un budget à part (vente de terrain isolé dans une ancienne zone, dépenses ponctuelles, opérations liées à plusieurs zones, etc).

Les budgets « zones d'activités économiques » ont pour vocation de retracer les dépenses d'aménagement et de commercialisation des zones. Ils s'équilibrent au travers des ventes de terrains et une fois les terrains vendus, l'excédent ou le déficit de la zone est intégré au budget principal de la collectivité. Puis, les dépenses d'entretien des zones achevées (voiries, espaces verts...) sont comptabilisées au sein du budget principal.

Au sein des budgets ZAE, une comptabilité dite « de stock » doit être tenue, permettant de valoriser le stock de foncier au regard du coût des travaux effectués. Ces opérations dites « d'ordre » représentent une part importante de ces budgets. Comptabilisées en dépenses et en recettes, elles sont neutres budgétairement.



a. **Comptes administratifs 2017**

Une vue générale des 20 comptes administratifs 2017 peut être résumée ainsi :

ZONES D'ACTIVITES	SECTION DE FONCTIONNEMENT								Résultat global de clôture à fin 2017
	Dépenses				Recettes				
	Réelles	Stock / Opé. Ordre	Résultat reporté	Total	Réelles	Stock / Opé. Ordre	Résultat reporté	Total	
ZA Dugeonnière 2	21 674,98 €	36 699,11 €	- €	58 374,09 €	- €	- €	58 374,09 €	58 374,09 €	- €
ZA Dugeonnière 3	- €	18 020,78 €	1,04 €	18 021,82 €	- €	18 020,78 €	- €	18 020,78 €	- 1,04 €
ZA Motettes 2	1 696,40 €	287 608,00 €	- €	289 304,40 €	0,32 €	288 166,78 €	26 993,94 €	315 161,04 €	25 856,64 €
ZA Acacias 3	573 891,72 €	509 988,24 €	5 428,46 €	1 089 308,42 €	68 169,56 €	694 714,81 €	- €	762 884,37 €	- 326 424,05 €
ZA La Poiraudière	258,50 €	90 973,09 €	- €	91 231,59 €	- €	90 973,09 €	13 906,54 €	104 879,63 €	13 648,04 €
ZA Eglantiers 1	258,50 €	97 279,44 €	1 809,59 €	99 347,53 €	17 129,91 €	67 724,81 €	- €	84 854,72 €	- 14 492,81 €
ZA Eglantiers 2	- €	3 344,96 €	- €	3 344,96 €	- €	3 344,96 €	77 614,52 €	80 959,48 €	77 614,52 €
ZA Commères 1	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
ZA Commères 2	888 254,61 €	8 973,61 €	- €	897 228,22 €	- €	828 305,33 €	- €	828 305,33 €	- 68 922,89 €
ZA Les Arpents	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
ZA Le Fief Breton	9 994,55 €	9 994,55 €	- €	19 989,10 €	- €	19 989,10 €	- €	19 989,10 €	- €
ZA Les Rogues	8 916,63 €	8 916,63 €	- €	17 833,26 €	- €	17 833,26 €	- €	17 833,26 €	- €
ZA St Cyr en Talmondais	15 980,31 €	36,00 €	- €	16 016,31 €	- €	16 016,31 €	- €	16 016,31 €	- €
ZA La Cormerie	182,00 €	92 366,56 €	6 813,57 €	99 362,13 €	- €	92 366,56 €	- €	92 366,56 €	- 6 995,57 €
ZA Moutierrois	6 064,00 €	19 141,24 €	- €	25 205,24 €	- €	- €	22 025,88 €	22 025,88 €	- 3 179,36 €
ZA Talmondais	18 000,00 €	- €	- €	18 000,00 €	25 000,00 €	- €	- €	25 000,00 €	7 000,00 €
ZA La Belle Etoile	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
ZA Le Fenil Blanc	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
ZA Les Aires 3	195 774,00 €	- €	- €	195 774,00 €	53 834,17 €	139 020,18 €	- €	192 854,35 €	- 2 919,65 €
ZA La Moratière	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

ZONES D'ACTIVITES	SECTION D'INVESTISSEMENT								Résultat global de clôture à fin 2017
	Dépenses				Recettes				
	Réelles	Stock / Opé. Ordre	Résultat reporté	Total	Réelles	Stock / Opé. Ordre	Résultat reporté	Total	
ZA Dugeonnière 2	- €	- €	36 699,11 €	36 699,11 €	- €	36 699,11 €	- €	36 699,11 €	- €
ZA Dugeonnière 3	- €	18 020,78 €	18 020,78 €	36 041,56 €	- €	18 020,78 €	- €	18 020,78 €	- 18 020,78 €
ZA Motettes 2	- €	288 166,78 €	287 608,00 €	575 774,78 €	- €	287 608,00 €	- €	287 608,00 €	- 288 166,78 €
ZA Acacias 3	- €	690 714,81 €	5 988,24 €	696 703,05 €	- €	505 988,24 €	- €	505 988,24 €	- 190 714,81 €
ZA La Poiraudière	- €	90 973,09 €	90 973,09 €	181 946,18 €	- €	90 973,09 €	- €	90 973,09 €	- 90 973,09 €
ZA Eglantiers 1	- €	67 724,81 €	97 279,44 €	165 004,25 €	- €	97 279,44 €	- €	97 279,44 €	- 67 724,81 €
ZA Eglantiers 2	- €	3 344,96 €	3 344,96 €	6 689,92 €	- €	3 344,96 €	- €	3 344,96 €	- 3 344,96 €
ZA Commères 1	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
ZA Commères 2	- €	819 331,72 €	- €	819 331,72 €	636 104,00 €	- €	- €	636 104,00 €	- 183 227,72 €
ZA Les Arpents	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
ZA Le Fief Breton	427 571,00 €	9 994,55 €	- €	437 565,55 €	427 571,00 €	- €	- €	427 571,00 €	- 9 994,55 €
ZA Les Rogues	556 629,00 €	8 916,63 €	- €	565 545,63 €	556 629,00 €	- €	- €	556 629,00 €	- 8 916,63 €
ZA St Cyr en Talmondais	- €	16 016,31 €	36,00 €	16 052,31 €	- €	36,00 €	- €	36,00 €	- 16 016,31 €
ZA La Cormerie	- €	92 366,56 €	92 366,56 €	184 733,12 €	- €	92 366,56 €	- €	92 366,56 €	- 92 366,56 €
ZA Moutierrois	- €	- €	19 141,24 €	19 141,24 €	- €	19 141,24 €	- €	19 141,24 €	- €
ZA Talmondais	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
ZA La Belle Etoile	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
ZA Le Fenil Blanc	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
ZA Les Aires 3	- €	139 020,18 €	- €	139 020,18 €	- €	- €	- €	- €	- 139 020,18 €
ZA La Moratière	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

Les principales dépenses sont relatives à des acquisitions foncières (ZA St Cyr), la poursuite des travaux d'aménagement (ZA Acacias 3), le versement des soultes de sortie aux communes pour l'acquisition du foncier restant à commercialiser (Commères 2 et Les Aires 3). Les recettes sont constituées essentiellement par des ventes de terrains et l'intégration des emprunts.



b. Budgets Primitifs 2018

Les budgets primitifs 2018 peuvent se résumer ainsi :

ZONES D'ACTIVITES	BP 2018 - FONCTIONNEMENT							
	Dépenses				Recettes			
	Réelles	Stock / Opé. Ordre	Résultat reporté	Total	Réelles	Stock / Opé. Ordre	Résultat reporté	Total
ZA Dugeonnière 3	- €	18 020,78 €	1,04 €	18 021,82 €	- €	18 021,82 €	- €	18 021,82 €
ZA Motettes 2	105 705,00 €	288 166,78 €	- €	393 871,78 €	- €	368 015,14 €	25 856,64 €	393 871,78 €
ZA Acacias 3	140 105,00 €	694 714,81 €	326 424,05 €	1 161 243,86 €	830 584,50 €	330 659,36 €	- €	1 161 243,86 €
ZA La Poiraudière	15 505,00 €	90 973,09 €		106 478,09 €		92 830,05 €	13 648,04 €	106 478,09 €
ZA Eglantiers 1	41 705,00 €	67 724,81 €	14 492,81 €	123 922,62 €	32 249,00 €	91 673,62 €	- €	123 922,62 €
ZA Eglantiers 2	230 005,00 €	3 344,96 €	- €	233 349,96 €	- €	155 735,44 €	77 614,52 €	233 349,96 €
ZA Commères 1	234 205,00 €	4 500,00 €	- €	238 705,00 €	179 200,00 €	59 505,00 €	- €	238 705,00 €
ZA Commères 2	120 621,00 €	827 631,72 €	68 922,89 €	1 017 175,61 €	117 312,00 €	899 863,61 €		1 017 175,61 €
ZA Les Arpents	60 420,00 €			60 420,00 €		60 420,00 €		60 420,00 €
ZA Le Fief Breton	467 426,00 €	9 994,55 €		477 420,55 €		477 420,55 €		477 420,55 €
ZA Les Rogues	817 578,00 €	8 916,63 €	- €	826 494,63 €		826 494,63 €		826 494,63 €
ZA St Cyr en Talmondais	66 977,20 €	16 016,31 €		82 993,51 €		82 993,51 €		82 993,51 €
ZA La Cormerie	5 305,00 €	92 366,56 €	6 995,57 €	104 667,13 €		104 667,13 €		104 667,13 €
ZA Moutierrois	15 961,88 €	25 205,24 €	3 179,36 €	44 346,48 €		44 346,48 €		44 346,48 €
ZA Talmondais	7 000,00 €			7 000,00 €			7 000,00 €	7 000,00 €
ZA La Belle Etoile	34 305,00 €			34 305,00 €		34 305,00 €		34 305,00 €
ZA Le Fenil Blanc	128 524,56 €			128 524,56 €		128 524,56 €		128 524,56 €
ZA Les Aires 3	16 505,00 €	139 020,18 €	2 919,65 €	158 444,83 €		158 444,83 €		158 444,83 €
ZA La Moratière	49 914,56 €			49 914,56 €		49 914,56 €		49 914,56 €

ZONES D'ACTIVITES	BP 2018 - INVESTISSEMENT							
	Dépenses				Recettes			
	Réelles	Stock / Opé. Ordre	Résultat reporté	Total	Réelles	Stock / Opé. Ordre	Résultat reporté	Total
ZA Dugeonnière 3		18 021,82 €	18 020,78 €	36 042,60 €	18 021,82 €	18 020,78 €		36 042,60 €
ZA Motettes 2		368 015,14 €	288 166,78 €	656 181,92 €	368 015,14 €	288 166,78 €		656 181,92 €
ZA Acacias 3	500 000,00 €	326 659,36 €	190 714,81 €	1 017 374,17 €	326 659,36 €	690 714,81 €		1 017 374,17 €
ZA La Poiraudière		92 830,05 €	90 973,09 €	183 803,14 €	92 830,05 €	90 973,09 €		183 803,14 €
ZA Eglantiers 1		91 673,62 €	67 724,81 €	159 398,43 €	91 673,62 €	67 724,81 €		159 398,43 €
ZA Eglantiers 2		155 735,44 €	3 344,96 €	159 080,40 €	155 735,44 €	3 344,96 €		159 080,40 €
ZA Commères 1	110 000,00 €	55 065,00 €		165 065,00 €	220 000,00 €			220 000,00 €
ZA Commères 2	636 104,00 €	891 563,61 €	183 227,72 €	1 710 895,33 €	891 563,61 €	819 331,72 €		1 710 895,33 €
ZA Les Arpents		60 420,00 €		60 420,00 €	60 420,00 €	- €		60 420,00 €
ZA Le Fief Breton		477 420,55 €	9 994,55 €	487 415,10 €	477 420,55 €	9 994,55 €		487 415,10 €
ZA Les Rogues		826 494,63 €	8 916,63 €	835 411,26 €	826 494,63 €	8 916,63 €		835 411,26 €
ZA St Cyr en Talmondais		82 993,51 €	16 016,31 €	99 009,82 €	82 993,51 €	16 016,31 €		99 009,82 €
ZA La Cormerie		104 667,13 €	92 366,56 €	197 033,69 €	104 667,13 €	92 366,56 €		197 033,69 €
ZA Moutierrois		44 346,48 €		44 346,48 €	19 141,24 €	25 205,24 €		44 346,48 €
ZA Talmondais		- €		- €		- €		- €
ZA La Belle Etoile		34 305,00 €		34 305,00 €	34 305,00 €	- €		34 305,00 €
ZA Le Fenil Blanc		128 524,56 €		128 524,56 €	128 524,56 €	- €		128 524,56 €
ZA Les Aires 3		158 444,83 €	139 020,18 €	297 465,01 €	158 444,83 €	139 020,18 €		297 465,01 €
ZA La Moratière		49 914,56 €		49 914,56 €	49 914,56 €	- €		49 914,56 €

En 2018, les dernières soultes liées au transfert des zones seront versées (ou perçues) aux communes. Les travaux d'aménagement se poursuivront (Acacias 3, couches de roulement sur voirie dans plusieurs zones, etc). Des provisions pour acquisitions foncières sont également prévues.

Le budget des Commères 1 présente une section d'investissement en suréquilibre (+ 54 K€).

